

COMMENT RÉPONDRE A L'APPEL A PROPOSITIONS ADEN ?

I. Conditions d'admissibilité

A. Statut des bénéficiaires.

Les organismes candidats à la gestion d'un centre ADEN devront remplir les conditions suivantes :

1. Pour les associations :

a) Avoir son siège, et être enregistrée auprès des autorités du pays où se déroulera le projet et être en mesure de fournir ses statuts.

b) Disposer d'un compte au nom de l'association auprès d'un établissement bancaire du pays visé par le projet et être en mesure de fournir les quitus financiers des deux années précédentes le projet.

c) Pouvoir justifier d'une activité à but non lucratif liée au développement et être en mesure de fournir les rapports d'activités des deux années précédentes la proposition.

2. Pour les organismes publics et les collectivités territoriales :

a) Opérer dans le secteur éducatif ou dans le secteur du développement des nouvelles Technologies de l'Information et de la communication (pour les organismes publics hors collectivités territoriales)

b) Avoir l'aval de sa tutelle pour mener le projet

c) Jouir d'une autonomie financière permettant de recevoir directement les fonds éventuellement dévolus dans le cadre du projet.

B. Critères de sélection des bénéficiaires et du projet

1. Qualité du bénéficiaire

a) L'organisme bénéficiaire devra disposer d'une réelle expérience et connaissance des publics auxquels s'adressera dans un premier temps le centre ADEN. Il devra donc avoir travaillé avec ces publics auparavant, et avoir une expérience de collaboration avec des organismes nationaux, bilatéraux ou multilatéraux travaillant sur le développement.

b) La ou les personnes ressources identifiées par le bénéficiaire du projet devront avoir des qualifications, selon leurs tâches, de pédagogue ou d'animateur, de comptable ou d'administrateur, et avoir des connaissances minimales relatives à l'utilisation d'Internet.

c) Les critères de mixité homme/femme et la moyenne d'âge de l'équipe de gestion du centre ADEN s'ils n'ont pas de caractère contraignant, seront examinés avec beaucoup d'attention. A qualité de projet comparable, la préférence ira toujours aux bénéficiaires présentant une équipe jeune et mixte.

2. Qualité du projet

a) La première qualité du centre ADEN sera d'apporter une possibilité d'accès à Internet dans un lieu qui en est actuellement dépourvu.

b) Le centre ADEN devra s'établir dans un lieu à moyenne ou forte densité de population.

c) Le projet devra mettre clairement en lumière le ou les types de publics présents dans le voisinage du centre ADEN, et qui en seront donc les premiers bénéficiaires. Le but n'est pas d'attirer des usagers issus de quartiers disposant déjà d'accès à Internet.

3. Qualité du dossier budgétaire

a) Le projet de financement devra montrer clairement, à l'aide d'un budget prévisionnel, les sources d'autofinancement escomptées dès la fin de la première année.

b) La présence d'autres bailleurs de fonds dans le financement des actions escomptées sera un élément important d'appréciation.

4. Engagement contractuel du bénéficiaire

a) Le gestionnaire du centre ADEN devra apporter dès la première année sa part au financement du projet, sous forme de fonds propres, de mise à disposition de personnel rémunéré par l'organisme gestionnaire ou encore en impliquant d'autres bailleurs de fonds en précisant bien la durée de leur engagement budgétaire. Cette part du financement assumée par le gestionnaire comprendra obligatoirement la mise à disposition de locaux adaptés pour les centres ADEN.

II. Commentaires sur le formulaire de réponse.

1.1 : Profil général

- Au cas où la réponse à l'appel à propositions émanerait de plusieurs acteurs (Association, institutions éducatives et collectivités publiques) il sera nécessaire de préciser l'organisme pilote du projet, et les responsabilités des partenaires. La réponse à l'appel à propositions ne peut concerner qu'un seul centre ADEN. Néanmoins, il est tout à fait possible d'imaginer que plusieurs organismes se coordonnent pour proposer plusieurs propositions chacun étant pilote sur un centre ADEN. Si c'est le cas, il conviendra de le préciser à la rubrique « partenaire » en indiquant pour quelle autre réponse le partenaire est pilote.

Exemple 1 :

Précisez si vous présentez cette candidature en partenariat avec une institution publique ou d'autres associations.

Non

Oui (si oui, citer les partenaires)

Partenaire 1 : Association « Avenirs » BP 78945 Cotonou (Réponse envoyée pour un centre ADEN à Natitingou)

Partenaire 2 : Association « problemaTIC » BP 12345 Porto-Novo. (Réponse envoyée pour un centre ADEN à Pobé)

Partenaire 3 :

Exemple 2 :

Précisez si vous présentez cette candidature en partenariat avec une institution publique ou d'autres associations.

Non

Oui (si oui, citer les partenaires)

Partenaire 1 : Association « Avenirs » BP 78945 Cotonou (en charge des animations pour les jeunes du centre ADEN)

Partenaire 2 : Association « problemaTIC » BP 12345 Porto-Novu. (En charge du volet « formations techniques » et de la maintenance du centre ADEN)

Partenaire 3 :

Remarque : Dans l'exemple 2, les associations partenaires ne sont pas connues du Service de Coopération et d'Action Culturelle, puisqu'elles ne présentent pas elles-mêmes une réponse. **Il faudra donc veiller à joindre au formulaire de réponse une présentation détaillée les concernant, ainsi qu'une lettre attestant de leur volonté effective de collaboration autour du centre ADEN.**

1.2 : Profil opérationnel

- Les publics cibles sont les publics auxquels s'adresse en priorité l'organisme proposant le centre ADEN. Ils peuvent être très spécifiques ou très généraux, et sont toujours liés aux domaines d'action prioritaire de l'organisme.

Exemple 1 (association qui travaille sur un thème particulier)

Publics cibles de l'organisme, et types d'actions qui leur sont associées.

Cible 1 Adolescents non scolarisés du quartier de XXX. Aide à la recherche d'emploi, cours du soir, activités socio-culturelles...

Exemple 2 : (association oeuvrant pour le développement d'un quartier, collectivité locale)

Publics cibles de l'organisme, et types d'actions qui leur sont associées.

Cible 1 Les habitants du quartier/village XXX (projets en cours)

Cible 2 L'association des femmes pour le développement de XXX (projets en cours)

- Les partenaires de l'association, dans cette section du formulaire, ne sont pas forcément ceux indiqués plus haut. Ils ne sont pas nécessairement impliqués dans le projet ADEN. En fait, il faut indiquer dans cette section les partenaires habituels de l'organisme, tant au niveau local qu'international et préciser quel apport est le leur, et sur quel type d'action. Cet apport n'est pas nécessairement financier.

Exemple 1 (associations)

Principaux partenaires associés

Organismes nationaux Ministère de l'éducation (commande des actions d'animation dans les écoles secondaires de la région de XXX)

Organismes bilatéraux Coopération Française (prête gracieusement la paillote du CCF pour les soirées de collectes de fonds de l'association)

Organismes multilatéraux Agence Intergouvernementale de la Francophonie : (Accorde une subvention de XXX pour la réalisation de matériel pédagogique)...

Exemple 2 : Collectivités locales**Principaux partenaires associés**

Organismes nationaux Agence de développement des nouvelles technologies (formation du personnel à l'utilisation de l'informatique)

Organismes bilatéraux Coopération décentralisée : Accord de coopération avec la Ville de X dans le domaine de la voirie

Organismes multilatéraux : UNESCO (Réhabilitation du musée de l'art africain)

2.1 Équipe proposée

- Les personnes qui assureront le bon fonctionnement du centre ADEN seront au nombre de trois au minimum :

Le responsable administratif : Il sera l'interlocuteur privilégié du Service de Coopération et d'Action Culturel. Il a la responsabilité de la bonne marche administrative du centre, et de l'élaboration, avec l'équipe technique et pédagogique, des projets d'action et de formation. Il mène les négociations commerciales avec les prestataires de services du centre ADEN (matériel informatique, connectivité...). Il s'investira également dans l'accueil du public du centre, et à ce titre, devra maîtriser suffisamment l'outil informatique pour être en mesure d'aider les utilisateurs. Il bénéficiera d'une formation de formateur en gestion. Il participera aux réunions Nord/Sud et Sud/Sud du réseau ADEN.

Le responsable réseau/maintenance : Il a la responsabilité de la bonne marche technique du centre. A ce titre, il sera l'interlocuteur privilégié sur tous les sujets relatifs à la connexion, au réseau, aux logiciels à installer... Il doit s'assurer du respect du contrat de maintenance passé avec le fournisseur extérieur, et informer rapidement les partenaires du centre ADEN, en premier lieu le SCAC, de tout incident technique majeur. Il déterminera, avec le reste de l'équipe du centre et les autres partenaires du projet, le contenu des formations menées par le centre ADEN dont il a la charge. Il s'investira également dans l'accueil du public du centre, et devra être en mesure d'aider les utilisateurs. Il bénéficiera d'une formation de formateur en administration réseau, et, éventuellement, en administration de serveur d'hébergement. Il participera à certaines des réunions Nord/Sud et Sud/Sud du réseau ADEN.

Le responsable pédagogique/animateur : Il a la responsabilité de l'accueil des utilisateurs du centre, et de leur initiation aux divers usages d'Internet et des NTIC. Il devra très rapidement former des animateurs relais qui assureront l'accueil du public avec lui, et qui le secondent pour les formations. Si le besoin s'en fait sentir, il devra mettre en place un service d'écrivain public pour permettre aux personnes illettrées d'avoir accès au centre ADEN. Il déterminera, avec le reste de l'équipe du centre et les autres partenaires du projet, le contenu des formations menées par le centre ADEN dont il a la charge. Il bénéficiera d'une formation de formateurs en techniques d'animations pédagogiques.

- Ces trois personnes ne pourront en aucun cas être salariées par le MAE. Leur salaire fait partie de l'apport de la structure gestionnaire du centre ADEN. Le budget prévisionnel devra faire apparaître les ressources permettant le paiement des salaires. Les ressources générées par le centre ADEN pourront être affectées en partie au paiement de ces salaires et à l'embauche d'autres personnes (animateurs à mi-temps par exemple).
- Le centre ADEN ne fonctionnera certainement pas avec trois personnes. Des volontaires, des étudiants, des bénévoles associatifs et surtout des usagers qui pourraient prendre un peu de leur temps devront être incités à participer à la vie du centre, particulièrement en ce qui concerne sa politique d'accueil du public et l'administration technique du centre sous la supervision des responsables désignés par l'organisme gestionnaire du centre ADEN.

2.2 : Environnement du centre ADEN

- Il est impératif d'avoir identifié un bâtiment pour accueillir le centre, et d'être en mesure de prouver sa disponibilité immédiate et pour les trois prochaines années. Les rubriques de la section « adresse physique » ne sont pas toutes obligatoires. Par exemple, il est possible qu'il n'y ait pas de téléphone.
- Il est important de faire clairement apparaître la surface du bâtiment qui sera exclusivement dédiée au centre ADEN, et la disposition de la ou des pièces.
- En raison de la valeur du matériel qui sera installé dans ce bâtiment, il devra faire l'objet d'une attention particulière en terme de sécurité. Les détails des mesures de protection du centre ADEN doivent être donnés.
- Si le bâtiment n'est pas raccordé à l'un ou l'autre des réseaux de distribution, préciser si c'est parce que ce réseau n'existe pas, ou si c'est parce qu'aucun contrat n'a été passé entre le propriétaire/locataire du bâtiment et le gestionnaire du réseau.

Exemple :

Raccordement aux réseaux de distribution:			
	Oui	Non	Raisons pour le non raccordement
Eau	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Electricité actuellement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Réseau existant mais pas d'abonnement
Téléphone cette localité.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de réseau de téléphone filaire à ce jour dans

- La section « décrire les possibilités de connexions à Internet pour le centre ADEN » doit permettre de détailler les possibilités dont l'organisme est au courant. A ce stade, il ne nécessite pas de sa part une recherche longue et approfondie. Les questions à se poser sont :
 La qualité du réseau téléphonique permet-elle une connexion à Internet ?
 Existe-t-il un fournisseur d'accès à Internet qui ait une offre concernant la localité ou se situe le centre ?
 Existe-t-il une possibilité autre que le téléphone filaire (Boucle locale radio, connexion satellite) qui soit disponible et autorisée dans la localité ou se situe le centre ?

Si des offres commerciales existent et qu'elles sont connues de l'organisme gestionnaire, il pourra utilement joindre en annexe une présentation de l'offre et des tarifs.

2.3 : Publics

- Un centre ADEN est ouvert au public, dans l'acception la plus large du terme. Il ne s'agit donc pas de restreindre son accès à un seul type de public qui serait identifié par le gestionnaire, mais d'identifier des groupes qui pourraient bénéficier plus particulièrement d'actions ciblées de formation et d'initiation. En d'autres termes, le gestionnaire peut très bien identifier un public particulier (jeunes du quartier, commerçants du quartier etc) pour mener des formations ciblées ou permettre un accès privilégié à Internet certains jours, **mais en aucun cas il ne peut réserver l'accès du centre à ce seul public de manière permanente**. Des formations payantes et générant des revenus devraient être de toutes manières organisées par ailleurs. De même, l'accès au public le plus large devra pouvoir être assuré sur une base payante et réaliste, au besoin en établissant un planning des horaires d'ouverture « tous publics » et des horaires réservés à des activités déterminées.
- La « thématisation » du centre ADEN est une possibilité. Il est en effet envisageable que le gestionnaire désire faire du centre ADEN un centre de ressources performant sur telle ou telle thématique, en s'appuyant sur les NTIC. Cependant, tout comme en ce qui concerne les publics, la thématisation ne peut être exclusive. Par exemple, si un centre ADEN se concentre sur les solutions de télé-enseignement, il doit être à même

d'accueillir un internaute qui voudrait naviguer ou envoyer des courriers électroniques sans pour autant suivre un cours à distance.

3 : Descriptif détaillé du projet

Cette rubrique doit permettre au Service de Coopération et d'Action Culturelle de bien identifier les raisons qui militent pour l'installation d'un centre ADEN à l'endroit proposé, et la gestion de ce centre par l'organisme qui répond à l'appel à propositions.

Le plan de rédaction du projet est libre, mais il devra faire apparaître de manière claire, au minimum, les points suivants :

- Justification du lieu d'installation du centre ADEN
- Absence de risque de concurrence déloyale avec des opérateurs de télécentres privés situés à proximité.
- Présentation détaillée des activités actuelles de l'organisme gestionnaire
- Identification des publics prioritaires de ce centre ADEN
- Types d'actions envisagées à destination de ces publics grâce à l'utilisation des NTIC
- Détail des partenariats envisagés avec d'autres organismes autour du centre ADEN
- Problèmes et obstacles à lever avant l'installation du centre ADEN
- Stratégie adoptée par le gestionnaire pour s'assurer que le centre continuera ses activités au delà de la période de subvention de la France (3 ans)

4: Budget prévisionnel

- Le budget prévisionnel concerne les trois années de financement du projet par le Ministère des Affaires Etrangères. L'évolution sur ces trois années doit faire apparaître une diminution progressive de l'appui financier du MAE, remplacé par une augmentation des recettes et des ressources propres du centre ADEN.
- La partie du projet consistant à appuyer la production de contenus et d'applications au sein des centres ADEN¹ n'apparaît pas dans ce document. En effet, cet aspect du projet peut difficilement être budgétisé, maintenant, puisqu'il s'agit d'appuyer des initiatives qui émergeront autour des centres ADEN une fois que ceux-ci seront fonctionnels. IDEM pour l'installation de serveurs d'hébergements.

DÉPENSES

- Trois types de dépenses sont identifiées :

Dépense initiale : Elle pourra être prise en charge jusqu'à 100% par le MAE. Il s'agit de tout le matériel spécifique au bon fonctionnement du centre ADEN.

Dépense récurrente : Elle doit être budgétisée régulièrement pour toute la durée du projet. Tout ou partie de ces dépenses sera à la charge du gestionnaire.

Dépense ponctuelle : Il s'agit d'une dépense prise à l'initiative du gestionnaire au cours du projet. Ce type de dépense sera le plus souvent financée sur les fonds générés par le centre ADEN, mais peuvent éventuellement bénéficier d'un appui du MAE.

- Certaines des cases sont cochées d'emblée :

Abonnement fournisseur d'accès : En fonction de la localisation du centre ADEN, et du cadre réglementaire du pays de résidence, plusieurs options sont à envisager. Le gestionnaire candidat peut avoir déjà entamé une négociation avec un fournisseur d'accès, auquel cas, il lui revient d'indiquer le montant prévisionnel de l'achat de bande passante, et de préciser s'il en prendra une partie à sa charge dès la première année. En tout état de cause, le répartition envisagée entre le MAE et le gestionnaire pour la deuxième année du projet devra apparaître clairement dans la section suivante du document (page 9) à la question « chiffrez l'apport de votre structure au fonctionnement du centre ADEN ». Si le gestionnaire candidat n'est pas en mesure d'indiquer le coût de connexion pour le centre ADEN, il peut laisser cette case vierge.

¹ Annexe 3, page 14, point 3.1

Logiciels : L'achat de logiciels bureautiques, du système d'exploitation et des divers logiciels de gestion du réseau sera fait pour tous les centres ADEN suite à un appel d'offres, à partir de Paris, en choisissant la proposition commerciale la mieux-disante. Les formations de formateurs organisées en fonction des logiciels retenus dans le cadre de cet appel d'offre. Les gestionnaires auront toute latitude d'installer par le suite d'autres solutions logicielles dans le centre ADEN, dans le respect du droit d'auteur et du copyright, et pourvu que leurs performances techniques donnent entière satisfaction.

Charges : Elles correspondent à toutes les dépenses récurrentes liées à l'accueil du public et des personnes travaillant au sein du centre ADEN, à l'exclusion de l'achat de la bande passante, de la maintenance des équipements, des salaires. Les éventuels frais de gardiennage peuvent être inclus dans les charge ou dans la location du local. Les charges sont du ressort exclusif du gestionnaire, et ne sauraient être financées par un apport du MAE. Ceci est également vrai pour les frais de location ou de mise à disposition du local.

- La plupart des dépenses initiales peuvent faire l'objet d'une prise en charge partielle ou totale du MAE. Pour ce qui est du matériel, le coût peut correspondre, soit à un devis précis obtenu par le gestionnaire, soit à une évaluation du prix du matériel qu'il possède déjà et qu'il met à disposition du projet tout en gardant la propriété, bien entendu. En cas d'achat de matériel neuf, on se tournera autant que faire se peut vers des assembleurs ou des revendeurs locaux agréés. La participation du MAE pour l'équipement du centre se fera sous forme de dotation en matériel, et non de subventions pour l'achat de matériel.
- La case « Matériel réseau » correspond à l'achat et à la mise en place du câblage, ainsi qu'à l'achat du commutateur réseau.
- La case « Matériel de réception/envoi » est liée au type d'abonnement fournisseur d'accès pressenti. Elle pourra donc ne pas être renseignée (cf. supra).
- Des lignes vides sont laissées volontairement dans le tableau pour permettre au gestionnaire candidat de proposer un budget prévisionnel plus fin, en fonction de l'état d'avancement de sa réflexion et de la spécificité du projet. Par exemple, pour les propositions de centre ADEN situés dans des lieux non desservis par le réseau électrique, il conviendra de rajouter une ligne de dépense initiale « achat d'un générateur » et une ligne de dépense récurrente « achat de carburant » si l'on n'utilise pas l'énergie solaire. Il faudra également augmenter la ligne « fournitures et entretien » pour la maintenance du générateur.

RECETTES

- Formations : Le gestionnaire devra organiser ou accueillir plusieurs formations par an, qui permettront de générer des fonds pour le centre ADEN
- Accès à Internet : Le gestionnaire devra permettre à un large public d'accéder au centre ADEN sur une base payante, de manière à générer des fonds.

5. Précisions sur le budget

- Si elles existent, préciser les sources de financement actuelles de l'organisme (hors prévisions budgétaires)
- Le tableau de cette section ne concerne que les douze premiers mois du projet.